



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET – VILLE DE BEAUGENCY**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017

Mes chers collègues,

Les membres du conseil municipal, se sont réunis sur le site de la salle de projets du Puits Manu, le 30 novembre 2017, sous la présidence de M. David FAUCON, Maire.

Etaient présents :

M. David FAUCON, Maire

Adjoints : Francis MAUDUIT - Christine ROY - Michel CLEQUIN - Pierre REVERTER (arrivé à 20h40)

Conseillers délégués : Emilie CHAMI-GERMAIN - Franck MORITZ – Pierrette DONNADIEU- Bénédicte BOUVARD

Conseillers municipaux : Jean-Luc CHEVET - François COINTEPAS - Patrice MARTIN - Emmanuelle BROUSSEAU - Franck GIRET - Martine BRESILLION – Daniel LOCHET - Patrick ASKLUND (arrivé à 21h) - Jacques MESAS -

Ont donné procuration :

Marie-Françoise RAVEL a donné procuration à Christine ROY
Christine BACELOS a donné procuration à David FAUCON
Bruno HEDDE a donné procuration à Franck GIRET
Nadège BOIS a donné procuration à Franck MORITZ
Éric JOURNAUD a donné procuration à Pierrette DONNADIEU
Jean-Michel ROCHER a donné procuration à Bénédicte BOUVARD
Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE a donné procuration à Martine BRESILLON
Joël LAINE a donné procuration à Jacques Mesas
Patrick ASKLUND (avant 21h) a donné procuration à Daniel LOCHET

Excusés : Laetitia PLESSIS, Rachida FILALI, Ahmed MAMIA

Secrétaire de séance : Mme Emilie CHAMI-GERMAIN

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Observation de Monsieur MESAS pour modification, il faut préciser à propos de l'association Vannier qu'elle n'est pas liquidée mais en liquidation.

Ordre du jour

Monsieur le Maire propose le retrait du dossier relatif à la convention de partenariat avec la mission locale de façon à ce que ce dossier puisse être présenté par Monsieur JOURNAUD lors de la prochaine séance.

1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

1. CONTEXTE GENERAL- SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE¹

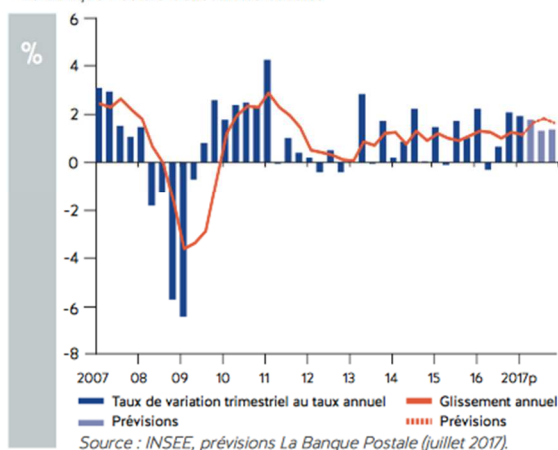
ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

La croissance de l'économie française s'est renforcée au cours de la première partie de l'année. Sur l'ensemble de l'année 2017, elle devrait avoisiner 1,5 %. Cela tient à une amélioration de l'environnement international, notamment européen, qui a permis d'enclencher une dynamique interne positive en matière d'investissement et d'emploi. Le taux de chômage reculerait ainsi cette année.

Dans ce contexte, bien que demeurant toujours très bas, le taux d'intérêt à 10 ans pourrait amorcer une remontée très graduelle l'an prochain.

ÉVOLUTION DU PIB EN FRANCE

© La Banque Postale Collectivités Locales



PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

(moyennes annuelles)

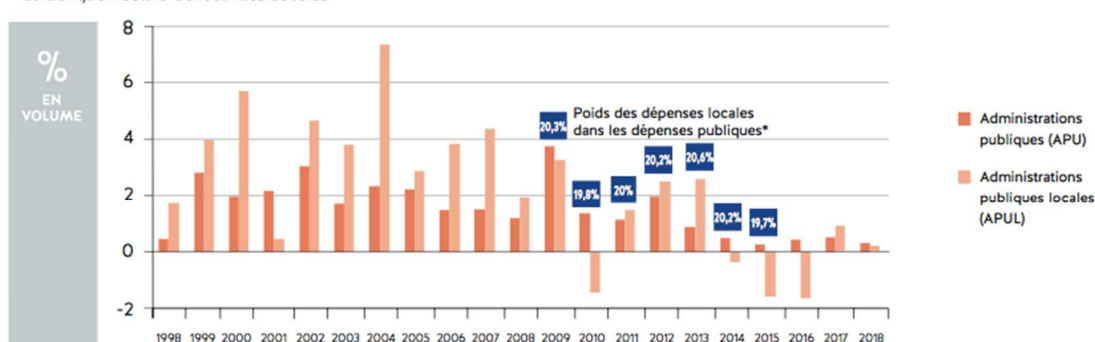
%	2016	2017 e	2018 p
Taux de croissance du PIB	1,1	1,5	1,4
Taux d'inflation	0,2	0,9	1,2
Taux de chômage	9,8	9,2	9,0

e : estimations
p : prévisions

Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (juillet 2017).

TAUX DE CROISSANCE DES DÉPENSES PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales

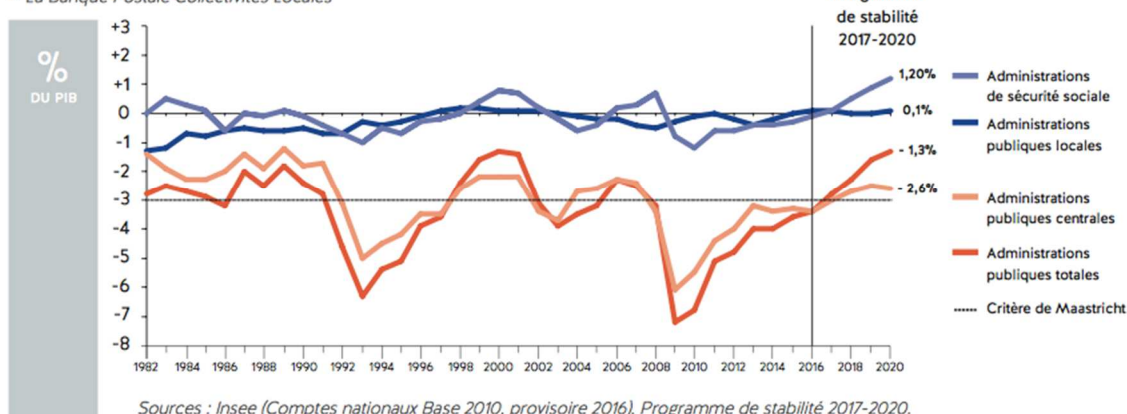


* Source : Insee (Comptes nationaux, provisoire 2015), répartition des dépenses publiques consolidées par sous secteur.

¹ Source : « les finances locales : note de conjoncture » la banque postale

LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



CONJONCTURE DES FINANCES LOCALES

Les collectivités ont pu reconstituer leurs marges de manœuvre financières depuis deux ans au prix d'efforts conséquents entrepris sur leurs dépenses de fonctionnement, mais également en raison de recettes conjoncturelles, à l'instar du produit des droits de mutation à titre onéreux qui a enregistré une croissance élevée en 2016, qui pourrait s'amplifier en 2017.

- Une reconstitution des marges de manœuvre financières qui concernerait tous les niveaux de collectivités

Malgré la poursuite de la baisse des dotations, les recettes de fonctionnement enregistreraient une croissance de 1,6 %, grâce notamment au dynamisme de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et à une forte hausse du produit des droits de mutation.

Les dépenses de fonctionnement connaîtraient une augmentation modérée (+ 1,5 %) , principalement sous l'effet de la progression des dépenses de personnel (+ 2,0 %) suite aux mesures gouvernementales (revalorisation du point fonction publique...).

Le rythme d'évolution des recettes de fonctionnement , un peu supérieur à celui des dépenses de fonctionnement, entraînerait pour la deuxième année consécutive une hausse l'épargne brute des collectivités locales (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement de 2,2 %, après + 4,4 % en 2016).

Cette tendance s'observerait pour chaque niveau de collectivités locales.

- Une légère reprise de l'investissement, soutenue par le bloc communal et les régions
Après trois années de forte baisse correspondant à un recul de 10,6 milliards d'euros, les dépenses d'investissement des collectivités locales repartiraient à la hausse en 2017 (+ 3,7 %) et s'élèveraient à 49,1 milliards d'euros.

Cette reprise serait rendue possible par la croissance des investissements des communes et des groupements à fiscalité propre (autour de + 4,0%), ainsi que par celle des régions (+3,7%).

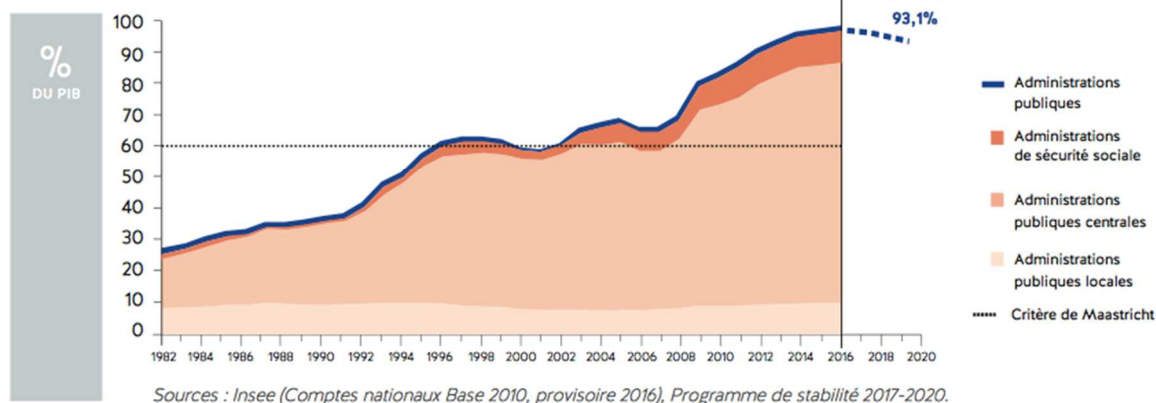
- Un faible recours à l'endettement

Les dépenses d'investissement seraient, au global, autofinancées. Les emprunts diminueraient de 2,5 % en 2017, avec un recul particulièrement marqué pour les départements. Ces derniers se désendetteraient, tout comme les communes.

L'encours de dette ne progresserait que de 0,3%, atteignant 182,2milliards d'euros fin 2017.

LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



PERSPECTIVES 2018

L'année 2018 devrait être porteuse de changements structurants pour les finances des collectivités locales même si à ce jour les contours de certaines mesures restent à préciser.

➤ Des recettes fiscales remaniées

La fiscalité des collectivités locales devrait enregistrer des modifications importantes en 2018 et pour les années à venir.

L'un d'elle a été confirmé lors de la Conférence nationale des territoires en juillet 2017.

La taxe d'habitation (22 milliards d'euros), perçue par le bloc communal, ne serait plus acquittée que par 20 % des ménages d'ici 2020. Cette réforme s'étalerait sur trois ans et le manque à gagner serait compensé par un dégrèvement, l'État se substituant au Contribuable local. Selon les premières estimations du gouvernement, le produit acquitté par 20 % des ménages toujours assujettis représente environ 9 milliards d'euros, soit 40 % de la taxe d'habitation actuelle.

De nombreuses incertitudes demeurent cependant quant aux modalités d'application de cette réforme (quelle année sera retenue pour le taux de référence par exemple). À noter qu'actuellement, la taxe d'habitation n'est pas acquittée par l'intégralité des ménages, l'État prenant en charge 18 % du produit.

➤ La diminution de la contribution au redressement des finances publiques

Les collectivités locales sont associées depuis 2014 à la réduction du déficit public à travers la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) qui se traduit par une baisse de la principale dotation que leur verse l'État, la DGF. Cette contribution s'est élevée de 2014 à 2017 à 11,5 milliards d'euros.

Elle a donc permis de diminuer directement les dépenses de l'État, avec un effet induit sur celles des collectivités locales (la réduction de leurs ressources ayant un impact sur l'évolution de leurs dépenses totales).

Un nouveau mécanisme semble se profiler pour les années à venir suite aux annonces faites par l'exécutif : les collectivités locales devront réaliser 13 milliards d'euros d'économies sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici à la fin du quinquennat, en 2022. La contrainte pèserait donc désormais directement sur leurs dépenses.

Le calcul et les modalités restent néanmoins à préciser. Un pacte financier pourrait ainsi être conclu avec les collectivités locales ayant les budgets les plus importants et le calcul pourrait être réalisé sur la base d'une évolution tendancielle des dépenses de fonctionnement de 1,1 % ou 1,2 % jusqu'en 2022.

UNE SITUATION MUNICIPALE STABLE²

➤ Recomposition de l'autofinancement

Formation et évolution de l'autofinancement sur la période 2012-2016

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2015	2016	Variation annuelle moyenne
Produits de gestion	9409	9387	9487	0.1%
Charges de gestion	8563	8477	8438	1.1%
Excédent but de fonctionnement	847	910	1050	-6.7%
<i>En % des produits de gestion</i>	9.0%	9.7%	11.1%	-
+/- résultat	-180	-200	-204	-2.1%
+/- autres produits et charges excep.réels	3	47	454	132.9%
= CAF brute	670	757	1299	2.5%
<i>En % des produits de gestion</i>	7.1%	8.1%	13.7%	-
- Annuité en capital de la dette	642	660	680	-0.9%
= CAF nette ou disponible	27	97	620	7.0%
<i>Part de la CAF nette en % de la CAF brute</i>	4.1%	12.8%	47.7%	

Evolution de l'autofinancement de Beaugency

	2014	2015	2016	Variation annuelle moyenne
EBF	108	118	135	-6.1%
CAF brute	86	98	168	3.2%
CAF nette	3	12	80	7.9%

➤ Des charges maîtrisées

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2015	2016	Variation annuelle moyenne
Charges à caractère général	2227	2179	2036	-2.3%
+ charges de personnel	5556	5725	5712	2.8%
+ subventions de fonctionnement	539	335	467	2.0%
+ autres charges de gestion	241	238	223	-7.0%
= charges de gestion	8563	8477	8438	1.1%
+ charges d'intérêt et pertes de change	180	200	204	-2.1%
= charges courantes	8743	8677	8642	1.0%
<i>Charges de personnel/charges courantes</i>	63.6%	66.0%	66.1%	
<i>Intérêts et pertes de change/ charges courantes</i>	2.1%	2.3%	2.4%	

2. SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE POUR 2018

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au plan des recettes, il convient de tabler sur la stabilité de ces dernières.

Il ne sera pas proposé d'évolution majeure de la tarification municipale. Par contre, à noter un partenariat volontariste instauré entre les services municipaux et les services de l'Etat pour

² Source : fiches AEF

davantage de suivi et de fermeté en matière impayé, cette politique impactera positivement les recettes communales.

Au plan fiscal, les bases devraient très légèrement évoluer. Les dotations seront figées au niveau de l'année précédente et ne subiront pas de nouvelle réfaction suite à la contribution au redressement des finances publiques.

En matière d'attribution de compensation, ces dernières devront évoluer avec le transfert définitif de certaines compétences en application de la loi NOTRe (zones d'activités économiques, Office du tourisme, GEMAPI), voire de transferts en cours d'examen (assainissement, PLUi, PLH). Néanmoins une juste évaluation permettra une neutralité budgétaire absolue de ces transferts.

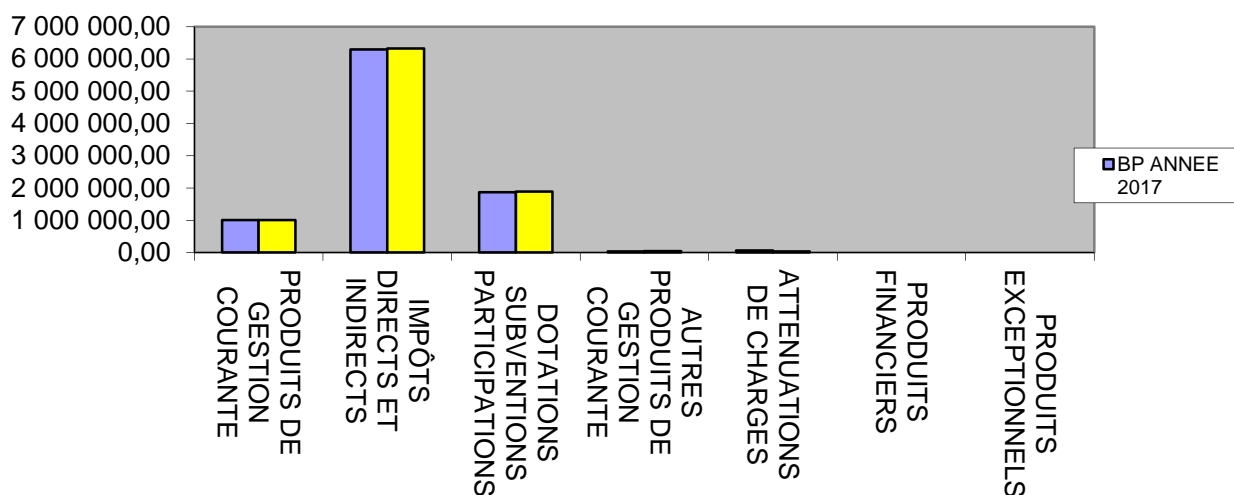
Le chapitre consacré aux évaluations de charge évoluera lui aussi du fait de la nouvelle politique gouvernementale consistant à réduire drastiquement les contrats aidés.

Les subventions de fonctionnement auront-elles aussi un périmètre égal à l'exception éventuelle du fond d'amorçage pour l'aménagement des rythmes scolaires qui pourra changer en application de décisions municipales en cours d'étude.

Il ne faut pas exclure la baisse de certaines recettes de loyer suite à une série de vente qui à contrario vont générer des recettes d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	RECETTES	BP 2017	BP 2018	DIFFERENCE	EVOLUTION EN %
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 007 000,00	1 002 000,00	-5 000,00	-0,50
73	IMPÔTS DIRECTS ET INDIRECTS	6 298 000,00	6 323 300,00	25 300,00	0,40
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	1 865 780,00	1 892 180,00	26 400,00	1,41
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 900,00	40 800,00	11 900,00	41,18
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	60 100,00	30 000,00	-30 100,00	-50,08
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
	OPERATIONS REELLES	9 259 780,00	9 288 280,00	28 500,00	0,31
	TRAVAUX EN REGIE				
	OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL	9 259 780,00	9 288 280,00	28 500,00	0,31

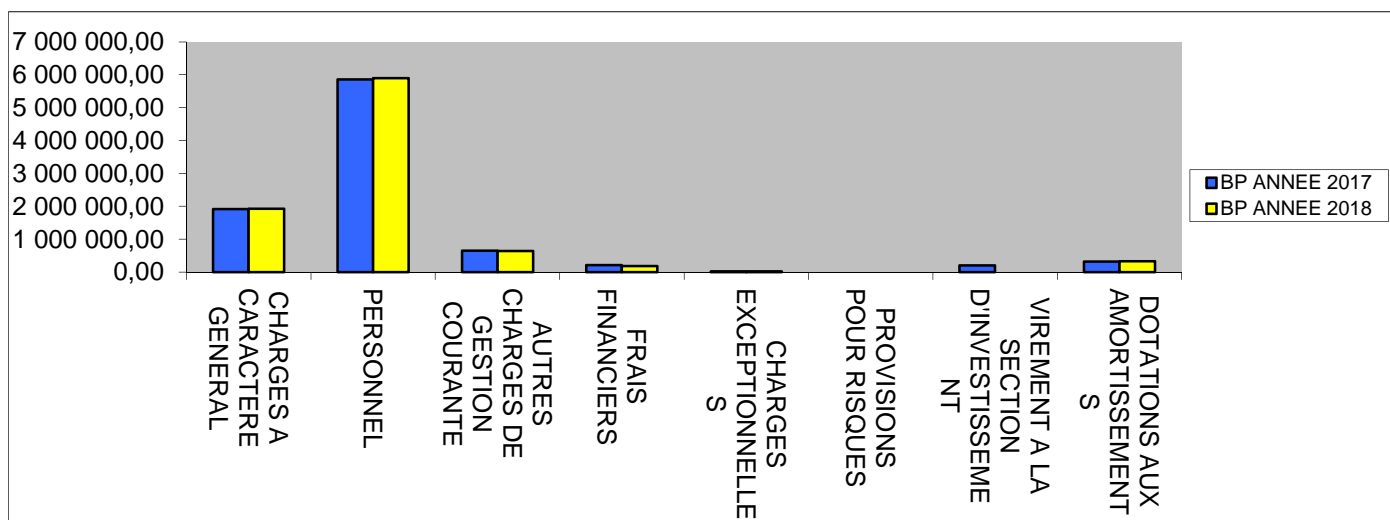


Au plan des dépenses obligatoires, il conviendra d'inscrire les intérêts relatifs au remboursement de la dette (190K€), les crédits concernant les écritures d'amortissement (330K€) devront également être inscrite.

Un autre poste important au titre des dépenses obligatoires est celui des dépenses de personnel. Ce chapitre va être impacté à la hausse par la poursuite de la mise en place du PPCR³, un effet report de l'augmentation du point d'indice en 2017, de l'évolution du SMIC.

L'impact total de ces mesures générales et catégorielles avoisinera les 120 k€.

	DEPENSES	BP 2017	BP 2018	DIFFERENCE	EVOLUTION EN %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 916 020,00	1 921 792,00	5 772,00	0,30
012	PERSONNEL	5 857 330,00	5 900 000,00	42 670,00	0,73
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	651 630,00	646 011,00	-5 619,00	-0,86
66	FRAIS FINANCIERS	216 000,00	185 000,00	-31 000,00	-14,35
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 200,00	19 766,00	3 566,00	22,01
68	PROVISIONS POUR RISQUES	0,00	0,00	0,00	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	82 600,00	50 400,00	-32 200,00	-38,98
	OPERATIONS REELLES	8 739 780,00	8 722 969,00	-16 811,00	-0,19
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	200 000,00		-200 000,00	-100,00
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	320 000,00	330 000,00	10 000,00	3,13
	OPERATIONS D'ORDRE	520 000,00	330 000,00	-190 000,00	-36,54
		9 259			
	TOTAL	780,00	9 052 969,00	-206 811,00	-2,23



³ Protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations conclu en 2015, sa mise en œuvre s'étale jusqu'à 2020. Il prévoit notamment un rééquilibrage progressif de la rémunération entre le traitement indiciaire et le traitement indemnitaire au profit du premier. Une partie des points est ainsi transformée en indice. Cela se traduit notamment par une restructuration de la grille

Au titre des effets de baisse il convient de noter la stabilité des cotisations salariales, le maintien d'un blocage des avancements de grades, un impact très limité des avancements d'échelon, la réorganisation de certains services et surtout l'effet noria de cinq départs en retraite dont 3 agents de catégorie B et un C+.

Une autre baisse sera la conséquence du transfert de deux postes sur le CCAS. Au final l'effet sur la masse salariale est prévisionné à 66 k€. A ce jour, le nouveau régime indemnitaire (RIFSSEP) n'est pas mis en place mais l'objectif est qu'il soit instauré à enveloppe égale.

Quant aux charges générales, les objectifs de maîtrise budgétaires restent d'actualité. Un effort tout particulier sera fait sur le suivi des consommations énergétiques et leur maîtrise. La réflexion sur la mutualisation de certains fonctionnements en inter-services sera accrue (entretien des vitres, des alarmes). Il est à noter la baisse de certaines dépenses en conséquence de mutations en terme de fonctionnement (exemple de la diminution des charges de papier suite à la mise en place du portail famille) mais ces mutations génèrent à contrario d'autres typologie de charges (dans l'exemple cité la mise en place d'un contrat de maintenance).

Sur le chapitre 65, l'enveloppe à destination des associations reste stable, on peut néanmoins mettre en exergue l'augmentation de la subvention au CCAS en raison de la restructuration des services sociaux au sein de l'AGORA et surtout en conséquence de l'amélioration de l'offre.

Une somme de 3000 € doit être prévue pour les admissions en non-valeur afin de tenir compte de la déchéance quadriennale de certaines dettes.

Enfin, le 014 est le chapitre où sont imputés nos reversements de fiscalité (taxes foncières Actiloire) ainsi que le FPIC.

PROGRAMMATION DE L'ENSEMBLE DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

➤ Les programmes récurrents

- remboursement du capital de la dette : 739 950 €

Au-delà de cette dépense obligatoire, on trouvera dans cette catégorie tous les programmes courants :

- entretien voirie : 200 k€
- stationnement et circulation : 30k€
- entretien des bâtiments communaux : 100 k€
- entretien des bâtiments sportifs : 70k€
- entretien des bâtiments scolaires : 100 k€
- renouvellement du matériel des services : 60k€
- renouvellement du matériel des services techniques : 70 k€
- informatique : 30 k€
- travaux d'éclairage public : 60k€
- aménagement dans les quartiers : 20 k€
- façades : 10 k€
- sécurité-mobilité réduite : 30k€

= soit un total de 1 519 950 € au titre des programmes courants

➤ Projets en phase d'étude et/ou projets à engager

- Réhabilitation extérieure des bâtiments, restauration VRD : 100 k€
- Vidéo protection : 20 k€
- 1^{ère} phase aménagement des quais (dont soin des arbres) : 30 k€

- Liaisons douces : 45 k€
 - AGORA : 1 050 k€
- = soit un total général de 2 764 950 €

FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

FCTVA

- Travaux courants : 205 K€
- Stationnement circulation (programme spécifique) : 24.6 K€
- Vidéo protection : 23.8 K€
- Observatoire + Théâtre de verdure : 21 K€
- Agora : 50 K€
- Liaisons douces : 5 k€

SUBVENTIONS

- Subventions diverses : 60 k€
- AGORA :
- Conseil Départemental : 400 k€
- Territoire Energie Positive Maison+Usine : 10 k€
- Fonds Européen : 112,6 k€
- Fonds d'investissements Etat 2017 : 190 k€

AUTRES

- Ventes Immobilières : 486 ,5 k€
 - TLE : 39 k€
 - DAP : 330 k€
 - Autofinancement : 300 k€
- = soit un total de 2 257 500,00 €

***Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 6 novembre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité (Messieurs MESAS et LOCHET s'abstiennent),***

D'ADOPTER LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE tel que présenté.

Monsieur MESAS présente quelques observations :

« Le débat d'orientation budgétaire est le moment où le Maire présente au Conseil, 2 mois avant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la dette.

Je suis surpris que dans ce DOB, les 3 premières pages soient consacrées à la reproduction d'un copié collé d'une publication de la Banque Postale. Il s'agit d'une analyse de conjoncture nationale bien éloignée des réalités de notre ville. Je ne saisis pas l'intérêt pour les balgentiens de reproduire une publication de ce type aussi sérieuse soit-elle. Elle émane d'économistes de la Banque Postale, beaucoup d'instituts publient ce genre d'analyse : INSEE, Natixis, j'en passe...

Pour information l'an passé la Banque Postale avait prévu un rebond qui n'a pourtant jamais vu le jour. Il faut donc être très prudent avec ces prévisions et je pense que les balgentiens sont plus intéressés par les

chiffres qui les concernent que par des prévisions nationales susceptibles d'être démenties quelques mois plus tard.

Pour revenir à notre ville, notre inquiétude sur le plan financier vous le savez c'est l'AGORA. Je constate que dans les subventions Agora il est attribué 400 ke du Conseil Départemental (au lieu de 500ke ?). Ou en est la subvention de la région Centre (490ke), celle de l'Ademe 38 ke ? Celle de la CAF 45ke ? Pouvez-vous nous informer du montant de la dette de la ville ?

Pouvez-vous nous informer du montant TTC à ce jour du dossier Agora en incluant la totalité : travaux, études, maîtrise d'ouvrage ?

Concernant la taxe d'habitation, vous affirmez que nous obtiendrons des dégrèvements à l'euro près et que la suppression de la taxe sera sans incidence pour les finances de la ville. On ne demande qu'à vous croire mais on a appris aussi à se méfier des promesses. Vous êtes dans votre rôle en qualité de soutien à En Marche mais tous les Maires ne sont pas de cet avis comme par exemple M. Laignel, vice-président de l'association des Maires de France estime « qu'aucune réponse concrète n'a été apportée »

Sur la question diverse à propos de l'évaluation des ménages balgentiens qui seraient exonérés de la taxe d'habitation et mon intervention à la suite de la réponse du Maire :

Les chiffres dont je dispose font état que sur environ 3500 foyers fiscaux,, 2300 seraient exonérés et au terme de la réforme en 2020, le manque à gagner pour la commune serait de 1.260.000 euros soit près de 14 % du budget de la ville mais que nous devrions récupérer à l'euro près selon vous.. »

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

- La Note de conjoncture est une obligation légale dans un Rapport d'Orientation Budgétaire et d'ailleurs la Chambre Régionale des Comptes l'a rappelé il y a quelques semaines lors d'un entretien dans le cadre du contrôle en cours. Les analyses proviennent effectivement d'organismes qui ne font que des prévisions, qu'il faut bien entendu soumettre à caution.
- Sur les subventions, le Conseil Départemental apporte bien 500 000€ pour le projet Agora, 100 000 € en 2017 et 400 000€ en 2018 ; même chose pour le Conseil Régional avec un deuxième contrat ville moyenne à hauteur de 490 000€ ; l'ADEME a confirmé la semaine dernière sa subvention, ils viennent début janvier pour voir l'installation ; quant à la CAF, il est attendu la notification, une partie sur fond propre et la moitié en complément à prêt à 0% remboursable sur trois ans ; elle interviendra aussi sur le fonctionnement à hauteur de 70 000€ par an sur le centre social. Par rapport aux consultations, le montant d'opération est respecté, soit 6 500 000€ sachant qu'une partie de la TVA sera récupérée à partir de 2018, et que la ville bénéficiera de plus de 65 % de subvention.
- Pour ce qui est de la Taxe d'Habitation, il laisse Monsieur Mesas libre de ses propos, il n'y a pas ici de connotation politique ; il ne fait pas partie des maires qui râlent, c'est improductif vis-à-vis de la population ou des entreprises, il ne prend pas pour évangile ce qui est dit par l'Etat mais s'efforce avec son équipe de travailler à l'intérêt général sur la bases d'analyses prudentes et raisonnables.

2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET CINEMA

Rapporteur : C. ROY

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES COURANTES

Les dépenses de fonctionnement courantes du cinéma concernent essentiellement la location des films, les redevances, les catalogues et imprimés ainsi que le contrat avec l'entente de programmation.

Les dépenses relatives à la location des films, ainsi qu'aux redevances pour concessions et droits, dépendent à la fois des films projetés, mais également du nombre de spectateurs présents aux séances. Ils sont par conséquent difficilement évaluables. Il convient de noter cependant qu'une hausse des fréquentations engendre également des recettes de fonctionnement supplémentaires.

En 2017, on constatera un développement important de la communication relative à l'actualité du cinéma et à sa programmation, au moyen d'une newsletter et d'un fichier mailing actualisé des abonnés.

Ce développement a entraîné une hausse des abonnements de 45 % depuis 2015 et sera poursuivi en 2018. Néanmoins le document papier restera indispensable pour une catégorie de fidèles spectateurs. L'installation d'un totem d'information en centre-ville reste toujours d'actualité. Les autres dépenses courantes devraient rester relativement stables.

CHARGES SALARIALES

Pour 2018 les charges salariales prendront en compte un poste de gestionnaire du cinéma à temps complet, et un poste en contrat aidé de 26h pour être en conformité avec la réglementation en matière de temps de travail du gestionnaire, et suppléer à ses congés.

Estimation des besoins sur les différents chapitres :

	BP 2017	ESTIMATION 2018
Charges de fonctionnement courantes	95 790 €	93 270 €
Charges de personnel	58 000 €	58 000 €
Redevances et droits	17 000 €	17 000 €
Dotations aux amortissements	17 100 €	17 100 €
TOTAL	187 890 €	185 370 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Du 1^{er} janvier au 23 octobre 2017 le nombre d'entrées (y compris les entrées scolaires) s'élève à 22 657 contre 19 661 en 2016 sur la même période. Pour 2018 il est envisagé une fréquentation annuelle d'environ 23 000 entrées.

	BP 2017	ESTIMATION 2018
Entrées cinéma et produits annexes	120 000 €	120 000 €
Participations diverses dont remb. Emploi aidé	5 400 €	4 000 €
Participation de la commune	56 990 €	58 370 €
Subvention art et essai	5 500 €	3 000 €
TOTAL	187 890 €	185 370 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de l'ADAP (agenda d'accessibilité programmé) des aménagements de sécurité et d'accessibilité de l'entrée et de la borne d'accueil sont à réaliser pour un montant à affiner d'environ 10 000€.

Il est également prévu l'achat de mobilier pour l'accueil (fauteuils, banquettes, porte Flyers...) pour environ 9 000 €.

Ces aménagements peuvent être financés par la dotation aux amortissements mais également par notre fonds de réserve de TSA.

***Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 6 novembre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'ADOPTER LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE tel que présenté.

Monsieur MESAS salue la bonne santé du cinéma dans un contexte national difficile.

Monsieur REVERTER rejoint le Conseil municipal à 20h40

3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET EAU

Rapporteur : M. CLEQUIN

Les orientations budgétaires pour 2018 sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, les charges se répartiraient comme suit :

	BP 2017	ESTIMATION 2018
011 Charges à caractère général	10 000 €	8 000 €
66 Intérêts des emprunts (ICNE à prendre en compte)	45 000 €	50 000 €
042 Dotations aux amortissements	91 000 €	97 000 €
023 Autofinancement de la section d'investissement	47 000 €	57 000 €
TOTAL	193 000 €	212 000 €

Et pour les recettes en prenant en compte le maintien de la surtaxe eau fixée à 0.43 € le m3 depuis 2016 :

	BP 2017	ESTIMATION 2018
Surtaxe eau	171 000 €	190 000 €
Reprise sur subventions d'équipements	14 000 €	14 000 €
Revenu des immeubles	8 000 €	8 000 €
TOTAL	193 000 €	212 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se répartiraient ainsi :

1/ Remboursement du capital des emprunts	81 000 €
2/ Subventions d'équipement transférées	14 000 €
3/ Travaux (détail ci-dessous)	492 000 €
TOTAL	587 000 €

Remplacement de conduite AEP (Réseaux 2018) détail

<i>OPERATIONS</i>	<i>MONTANTS</i>
RUE ANIERES	37 000,00 €
RUE DE BEAUVILLIERS	25 000,00 €
PLACE DU DR HYVERNAUD	20 000,00 €
RUE DE L'EGLISE	15 000,00 €
RUE ENTRE DEUX AUX VALLEES	68 500,00 €
RUE FONTAINE AUX CLERCS	76 500,00 €
RUE DES MARAIS	150 000,00 €
RUE PORTE TAVERS	23 000,00 €
RUE DU POUET DE LEVRAULT	45 000,00 €
sous-total	460 000,00 €

Création - Extension (Réseaux 2018)

<i>OPERATIONS</i>	<i>MONTANTS</i>
RUE FOURNIERE	12 500,00 €
RUE ST MICHEL IMPASSE MABRUT	17 000,00 €
sous-total	29 500,00 €

Incendie 2018

<i>OPERATIONS</i>	<i>MONTANTS</i>
Création défense incendie camping	2 500,00 €

Les recettes d'investissement s'élèveraient quant à elles à :

1/ Dotation aux amortissements :	97 000 €
2/ autofinancement :	57 000 €
3/ emprunt pour équilibrage du budget :	433 000 €
TOTAL	587 000 €

Sachant que le budget de l'eau dispose au 31/12/2016 d'un excédent global d'environ 1 440 000 € (restes à réaliser compris), cet emprunt destiné à l'équilibre du budget primitif, pourra être annulé au budget supplémentaire 2018 lors de la reprise des résultats.

*Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 6 novembre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,*

D'ADOPTER LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE tel que présenté.

4 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M.BRESILLION

Les orientations budgétaires pour 2018 sont les suivantes

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, les charges sont évaluées comme suit :

	BP 2017	ESTIMATION 2018
Charges à caractère général et exceptionnel (Ces dépenses correspondent aux contrats d'entretien de réseaux)	58 000 €	58 000 €
Pertes sur créances irrécouvrables (sur anciennes taxes de raccordement)	2 000 €	0 €
Charges d'intérêts : Plus d'emprunt sur ce budget depuis 2013	0 €	0 €
Dotation aux amortissements	86 000 €	123 000 €
Autofinancement de la section d'investissement	71 000 €	36 000 €
TOTAL	217 000 €	217 000 €

Et pour les recettes :

Les recettes provenant de la surtaxe assainissement sont estimées sur la base d'un maintien à 0.58 € le m3, ce dernier ayant été augmenté en 2016.

	BP 2017	ESTIMATION 2018
Surtaxe assainissement	200 000 €	200 000 €
Reprise sur subvention d'équipement	17 000 €	17 000 €
TOTAL	217 000 €	217 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévisionnelles représentent :

1/Subventions d'investissements transférés :	17 000 €
2/Travaux d'investissement (voir détail) :	142 000 €
TOTAL :	159 000 €

Extension (réseaux 2018) détail

<i>OPERATIONS</i>	<i>MONTANTS</i>
RUE ENTRE DEUX AUX VALLEES (FACE AU COTEAU)	9 000,00 €
CHEMIN DES BUISSONS	6 000,00 €
RUE PIERRE COUVERTE	30 000,00 €
RUE DE BEAUVILLIERS/RUE DES MARAIS	30 000,00 €
RUE ENTRE DEUX AUX VALLEES	31 500,00 €
SENTIER DE LEVRAULT	21 000,00 €
RUE DE LA GARE (montant total des travaux : 30 000 €)	14 500,00 €
TOTAL	142 000.00 €

Les recettes d'investissement prévisionnelles sont constituées par :

1/ la dotation aux amortissements	123 000 €
2/ autofinancement :	<u>36 000 €</u>
TOTAL	159 000 €

*Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 6 novembre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,*

D'ADOPTER LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE tel que présenté.

5 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET CAMPING

Rapporteur : J-L. CHEVET

La gestion du camping de Beaugency est confiée à un délégataire de service public depuis le 1^{er} janvier 2017. Un rapport de présentation de la saison 2017 sera présenté par le délégataire avant fin mai 2018.

Les orientations budgétaires concernant le camping municipal pour l'année 2018 tiennent compte de ce changement de mode de gestion. La section de fonctionnement devrait se limiter, en dépense, au paiement de la redevance d'occupation du domaine fluvial (environ 5 000 €), et en recettes, à l'encaissement de la redevance versée par le délégataire. Cette dernière est fixée à 5% du chiffre d'affaire dont une part fixe de 5000 €.

En investissement, il est prévu l'achat d'un portail anti-intrusion à l'entrée.

Le Trésor Public a été sollicité pour envisager la suppression de ce budget annexe et l'intégration des lignes budgétaires au budget principal.

*Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 6 novembre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,*

D'ADOPTER LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE tel que présenté.

Monsieur Mesas souhaite savoir si lors du dernier passage des gens du voyage, la redevance a été réglée. Monsieur Faucon précise que le délégataire ne peut verser sa redevance tant que son exercice comptable n'est pas clôturé. Pour ce qui est des gens du voyage, ils ont bien payé une contribution au délégataire.

6 - TRAVAUX EN RÉGIE - TARIFS 2017

Rapporteur : F. MAUDUIT

Afin d'établir la facturation des travaux réalisés en régie au cours de l'année 2017, il convient de déterminer les tarifs à appliquer aux différents grades des services techniques.

GRADES	TARIFS 2016	PROPOSITIONS 2017	EVOLUTION EN %
Adjoint des services techniques de 2ème classe	17,35	17,50	0,86
Adjoint des services techniques de 1ère classe	17,85	18,00	0,84
Adjoint des services techniques principal de 2ème classe	18,35	18,50	0,82
Adjoint des services techniques principal de 1ère classe	19,70	19,85	0,76
Agent de maîtrise	20,00	20,15	0,75
Agent de maitrise principal	22,35	22,55	0,89
Technicien	25,00	25,20	0,80
Technicien principal 2ème classe	26,20	26,40	0,76
Technicien principal 1ère classe	28,95	29,20	0,86
Ingénieur	29,80	30,05	0,84

***Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 6 novembre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'ADOPTER les tarifs des travaux en régie pour l'année 2017.

7 - BUDGET PRINCIPAL - ADMISSIONS EN NON VALEUR 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

A la demande de Monsieur le Trésorier, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur des admissions en non-valeur sur créances irrécouvrables, pour un montant total de 962.23€. Sur 25 pièces présentées 24 sont inférieures à 100 €.

Ces admissions sont sollicitées sur la base de 2 motifs :

- Poursuites sans effet (19 pièces) : 959,70 €
- Montant inférieur au seuil de poursuite (6 pièces) : 2,53 €

***Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 6 novembre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'ADMETTRE en non-valeur les créances irrécouvrables à hauteur de 962,23 €.

8 - BUDGET EAU - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : M. CLEQUIN

Afin de répondre aux besoins de financement du budget de l'eau, il convient de proposer une modification du budget primitif 2017 telle que figurant ci-dessous.

section sens											Fonctionnement Dépenses					
Budget	Exer.	Dep/ Rec	Inv/F on	Chapitr e	Ges tion	Fonctio n	Natu re	Opér ation	Servi ce	Ant enne	Libelle de l'inscription	Mvt	Nivea u	Montant Inscr.		
											Observations					
02	2017	D	F	011	ST		61558				ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR AUTRES BIE NS MOBIL.	R	1	-6 000.00		
02	2017	D	F	042	ST		6811				DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	O	1	6 000.00		
Total Dépenses :													0.00			

section sens											Investissement Dépenses					
Budget	Exer.	Dep/ Rec	Inv/F on	Chapitr e	Ges tion	Fonctio n	Natu re	Opér ation	Servi ce	Ant enne	Libelle de l'inscription	Mvt	Nivea u	Montant Inscr.		
											Observations					
02	2017	D	I	041	ST		2762				CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	I	1	32 853.00		
recup tva																
02	2017	D	I	23	ST		2315				INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	R	1	38 853.00		
equilibre section :													71 706.00			
Total Investissement :													71 706.00			

section sens											Investissement Recettes					
Budget	Exer.	Dep/ Rec	Inv/F on	Chapitr e	Ges tion	Fonctio n	Natu re	Opér ation	Servi ce	Ant enne	Libelle de l'inscription	Mvt	Nivea u	Montant Inscr.		
											Observations					
02	2017	R	I	040	ST		28158				AMORTISSEMENT DES INSTALLATIONS	O	1	6 000.00		
02	2017	R	I	041	ST		2158				AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQ	I	1	32 853.00		
recup tva																
02	2017	R	I	27	ST		2762				CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	R	1	32 853.00		
Total Recettes :													71 706.00			

***Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 6 novembre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'ADOPTER la décision modificative n°1 du budget de l'eau.

9 - CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN VILLE ET CCAS **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Vu l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

CONSIDERANT qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Technique unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un Comité Technique unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité, et du C.C.A.S.

CONSIDERANT les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1er janvier 2017 permettent la création d'un Comité Technique commun.

Le comité technique commun comprendra :

- 4 représentants du personnel titulaire et 4 suppléants, dont :
 - 3 représentants du personnel titulaire de la ville
 - 1 représentant du personnel titulaire du CCAS
- 4 représentants des élus et 4 suppléants, dont :
 - 3 représentants des élus de la ville
 - 1 représentant des élus du CCAS

***Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 6 novembre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

DE CREER un comité technique commun entre la ville et le CCAS.

DE COMPOSER ce comité suivant la répartition définie.

Monsieur ASKLUND rejoint le Conseil municipal à 21h00.

10 - ADOPTION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE (CCTVL)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la réflexion menée sur l'exercice des compétences à l'échelle du territoire communautaire et du transfert des trois compétences supplémentaires (PLU et ZAC d'intérêt communautaire ; politique du logement social d'intérêt communautaire ; assainissement collectif), l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire du 14 septembre 2017 a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes en annexe à la présente délibération.

Les conditions et modalités d'approbation des statuts sont les mêmes que pour les transferts de compétences, à savoir la double majorité qualifiée des Conseils municipaux des communes membres dans le délai de 3 mois à compter du 15 septembre 2017, date de la notification aux Maires de la délibération communautaire portant modification des statuts.

Afin de faciliter la prise de l'arrêté portant transfert de compétences et modification des statuts par le Préfet et les modalités de transfert des Budgets Annexes Assainissement des Communes au Budget Annexe de la Communauté de Communes, il est proposé aux Conseils municipaux de se prononcer par délibérations concordantes avant fin novembre 2017 sur les transferts de compétences, les conventions de gestion transitoire et la modification des statuts de la Communauté de Communes et des syndicats concernés.

***Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 6 novembre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité (Monsieur CHEVET vote contre),***

APPROUVER le projet de statuts de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire annexé à la présente délibération

DELEGUER Monsieur le Maire pour informer la Communauté de Communes et la Préfecture du Loiret de l'approbation de la modification des statuts

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document afférent.

11-DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de répondre aux besoins de financement du budget principal, il convient de proposer une modification du budget primitif 2017 telle que figurant ci-dessous.

section sens		Fonctionnement Dépenses													
Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mvt	Niveau	Montant Inscr.	
								Observations							
01	2017	D	F	011	ADM	01	615221				ENTRETIEN DES BATIMENTS	R	1	-500.00	
compte d'équilibrage															
											ENTRETIEN DES BATIMENTS		1	-41 880.00	
compte équilibrage															
												TOTAL : ENTRETIEN DES BATIMENTS		-42 380.00	
01	2017	D	F	011	COM	023	60628				AUTRES FOURNITURES	R	1	-285.00	
bascule sur le inf 023 2051															
01	2017	D	F	011	COM	023	611				CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES	R	1	-1 813.00	
bascule sur 2051 pour achat licence Easycatalog															
01	2017	D	F	011	PEE	211	6067			MCHAUS	MATERNELLE CHAUSSEES	R	1	-85.00	
transfert de crédits en investis pour achat télé															
01	2017	D	F	011	SEJ	021	6232			CMJ	CONSEIL MUNICIPAL JEUNES	R	1	-102.00	
transfert en investis pour achat panneaux affichage															
01	2017	D	F	011	SEJ	421	60632				FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	R	1	-498.00	
transfert des crédits en investissement pour achat matériel															
01	2017	D	F	011	ST	0201	60631			R260	TR BATIMENTS DIVERS	R	1	5 500.00	
fournitures travaux en régie bâtiments divers															
01	2017	D	F	023	ADM	01	023				VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	O	1	2 098.00	
compte d'équilibrage															
											VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1	3 565.00	
compte équilibrage															
												TOTAL : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 663.00	
01	2017	D	F	65	ADM	40	6574				SUBV.FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIVE	R	1	-2 000.00	
transfert en investis pour achat véhicule loisirs eaux vives															
01	2017	D	F	65	ADM	520	657362				CCAS	R	1	42 000.00	
complément subvention ccas															
01	2017	D	F	67	ADM	90	6745				SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	R	1	2 000.00	
aide aux loyers commerciaux															
Total Dépenses :														8 000.00	

section sens		Fonctionnement Recettes													
Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mvt	Niveau	Montant Inscr.	
								Observations							
01	2017	R	F	042	ADM	01	722				IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O	1	8 000.00	
neutralisation travaux en régie															
Total Recettes :														8 000.00	

section sens		Investissement Dépenses													
Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mvt	Niveau	Montant Inscr.	
								Observations							
01	2017	D	I	040	ADM	0201	2313	260		R	TRAVAUX REGIE	O	1	7 000.00	
travaux en régie bâtiments divers															
01	2017	D	I	20	INF	023	2051				CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	R	1	2 098.00	
licences easycatalog															
01	2017	D	I	204	ADM	40	20421				BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	R	1	2 000.00	
subvention achat véhicule loisirs eaux vives															
01	2017	D	I	21	ADM	01	21312				BATIMENTS SCOLAIRES	R	1	880.00	
diagnostics vente logements															
01	2017	D	I	21	SEJ	021	2188			CMJ	CONSEIL MUNICIPAL JEUNES	R	1	102.00	
achat panneaux affichage cmj															
01	2017	D	I	21	SEJ	421	2188				AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	R	1	583.00	
achat téléviseur chaussees, téléphone, mini four, panneaux affichage...															
01	2017	D	I	23	ST	0201	2313	260			CONSTRUCTIONS	R	1	-7 000.00	
bascule en travaux en régie															

01	2017	D	I	23	ST	822	2315	346				INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	R	1	-45 000.00
transfert de l'opération théâtre de verdure															
01	2017	D	I	23	ST	823	2315	434				INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	R	1	45 000.00
transfert de l'opération liaisons douces															
01	2017	D	I	23	ST	823	2315	441				INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	R	1	150 000.00
bascule de l'opération stationnt sur place Hyvernaud															
01	2017	D	I	23	ST	822	2315	442				INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	R	1	-150 000.00
bascule sur place du Dr Hyvernaud															
Total Dépenses :															5 663.00

Budget		Exer.		DepRec		InvFon		Chapitre		Gestionnaire		Fonction		Nature		Opération		Service		Antenne		Libelle de l'inscription		Mvt		Niveau		Montant Inscr.																							
Observations																																																			
01	2017	R	I	021	ADM	01	021																VIREMENT SECTION FONCT.	O	1			2 098.00																							
																							VIREMENT SECTION FONCT.		1			3 565.00																							
																							TOTAL : VIREMENT SECTION FONCT.																												5 663.00
Total Recettes :																												5 663.00																							

**Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité (Monsieur ASKLUND, Monsieur LOCHET, Monsieur MESAS
s'abstiennent),**

D'ADOPTER la décision modificative n°3 du budget principal de la ville.

Monsieur Mesas fait la remarque selon laquelle ce n'est pas évident de se retrouver dans ces documents comptables. Il souhaiterait avoir, à l'avenir, des documents plus pédagogiques.

Monsieur le Maire indique que la collectivité est dans les inscriptions budgétaires de fin d'année, à noter les contraintes de calendriers, notamment ceux de la DGFIP. Un exercice budgétaire va jusqu'au 31 décembre, pourtant aucune opération ne pourra être passée après le 08/12 ce qui explique des inscriptions complémentaires de dernières minutes. Monsieur le Maire souligne l'investissement et la qualité de travail des services. Lors de la commission, l'essentiel de la décision modificative a été vu et il a été souligné que certains ajouts pourraient être faits. Monsieur le Maire a aussi un souci de transparence, une extraction du logiciel a le mérite de la complétude. On pourra réfléchir à une autre formalisation mais il faut garder ce souci de transparence, ne pas globaliser et donner toutes les lignes.

12 - REHABILITATION DE L'ESPACE AGORA - PROPOSITION D'AVENANTS AUX CONTRATS DE TRAVAUX – lots n° 3, 5, 9 et 14 **Rapporteur : Monsieur GIRET**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du site AGORA, il s'avère nécessaire de procéder à certaines adaptations afin, principalement, de :

- répondre aux problématiques découvertes lors des travaux, et aux modifications du programme,
- d'améliorer les opérations de maintenances ultérieures.

➤ Travaux en plus-value :

- Déconstruction de la charpente métallique,
- Incorporation des nourrices du plancher chauffant dans les cloisons,
- Mise en œuvre :
 - o de réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales en sous-sol,
 - o du traitement des bandes des caissons chevrons,
 - o d'une cloison SAD en remplacement d'une cloison en parpaings,
 - o d'une ossature primaire pour créer un plenum,
 - o d'éléments menuisés : châssis, bloc porte, trappes, meuble évier, champlats,
 - o de peintures complémentaires sur les caissons chevrons, la charpente conservées et dans plusieurs pièces du bâtiment administratif,

Représentant un coût total de 70 364,23 € HT.

➤ Travaux en moins-value :

➤ Suppression :

- o de modification sur la charpente métallique,
- o de cloisons et d'habillages en plaques de plâtre,
- o de cimaises en périphérie de certains murs

Représentant un coût total de 14 031,52 € HT.

Le coût global de ces avenants serait de 56 332,71 € HT, soit une augmentation de 1,54 % de la masse initiale des travaux (3 654 485,05 € HT). Le coût global de ces avenants avec ceux présentés au Conseil Municipal de Juillet 2017 serait de 150 186,89 € HT, soit une augmentation de 4,11 % de la masse initiale des travaux (3 654 485,05 € HT).

La répartition selon les différents lots est la suivante :

• Lot n° 2 : Démolitions	
Entreprise CESARO	+ 18 936,72 € HT
• Lot n° 3 : Gros-Œuvre	
Entreprise CESARO	- 10 086,55 € HT
• Lot n° 8 : Plâtrerie / Faux-plafond	
Entreprise TOUTRAVAUX	+ 25 634,45 € HT
• Lot n° 9 : Menuiserie bois	
Entreprise DELARUE	+ 2 407,09 € HT
• Lot n° 15 : Peinture	
Entreprise ACTIF	+ 19 441,00 € HT

***Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 20 novembre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'ACCEPTER la passation de ces avenants dans le respect des conditions de modifications des marchés publics définies aux articles n° 139 et 140 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à les signer, ainsi que tout document à intervenir.

13 - COMPLEXE SPORTIF DE BEL AIR - AMENAGEMENT, EXTENSION, RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE - DES VESTIAIRES DU DOJO / SALLE DE MUSCULATION - MISSION MAITRISE D'ŒUVRE - CHOIX DU TITULAIRE - (pour information)

Rapporteur : Monsieur MARTIN

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la municipalité a décidé de réaliser des travaux d'aménagement, d'extension et de rénovation des vestiaires du dojo situés au complexe sportif de Bel Air, Rue Pierre couverte.

Ces vestiaires présentent un état de vétusté avancé et ne répondent plus aux besoins des utilisateurs ainsi qu'aux normes en vigueur en matière d'accessibilité.

Il a donc été prévu :

- De réaménager, étendre et mettre en accessibilité les vestiaires du Dojo,
- De créer des vestiaires spécifiques pour la salle de musculation.

Actuellement, cet espace possède une superficie de 68 m². Etant trop étroit pour accueillir l'ensemble des besoins, le programme des travaux inclus la création d'un espace supplémentaire d'environ 25 m² ayant pour attribution un espace bureau/vestiaire professeur ainsi qu'un local de rangement.

Pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de faire appel à une Maîtrise d'Œuvre. Il sera confié au Lauréat une Mission de base assortie d'une mission complémentaire comprenant :

Mission de base

- Les études d'esquisse (ESQ)
- Les études d'avant-projet sommaire (APS),
- Les études d'avant-projet définitif (APD),
- Les études projets (PRO),
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- Le visa des études réalisées par les entreprises titulaires (VISA),
- La direction de l'exécution des contrats de travaux (DET),
- L'assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR).

Mission complémentaire

- Le diagnostic (DIA).

Courant du mois d'octobre, une consultation a été lancée sur la plateforme AWS, pour choisir une équipe de Maîtrise d'Œuvre.

Le présent marché rentre dans le cadre de la procédure adaptée en application de l'article 42 2° de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 27 et 90 I du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les offres, qui ont été transmises pour le vendredi 17 novembre 2017, ont été jugées selon les critères pondérés suivants, conformément au Règlement de Consultation :

- **Compétence, Référence et moyen (30%)**
 - Pluridisciplinarité et adéquation des compétences de l'équipe proposée pour le projet
 - Références ou expériences sur des projets de complexité et typologie similaires
 - Moyens mis en œuvre pour la réalisation de la mission objet du marché : composition de l'équipe évaluée notamment à partir des CV
- **Méthodologie, planning et contrainte (30 %)**
 - Méthodologie de mission proposée par le candidat
 - Planning proposé
 - L'approche du site par le candidat et la prise en compte des diverses contraintes
- **Le coût de l'étude prix global et forfaitaire (40 %)**

Le tableau ci-dessous, récapitule le classement des différentes propositions, selon ces critères :

Candidats	Critères d'analyse des offres				Note finale
	Compétences / références / Moyens : 30 %	Méthodologie / Planning / contraintes: 30 %	Coût de l'étude : 40 %		
	Note (sur 20)	Note (sur 20)	Prix (en € HT)	Note (sur 20)	
V+C Architectures (45 - St Jean le Blanc)	18,00	18,00	22 500,00	15,00	16,80
EA+LL A 45 - Orléans	16,67	15,00	20 250,00	17,50	16,50

*Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 20 novembre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,*

DE PRENDRE NOTE de l'offre économiquement la plus avantageuse émanant du cabinet V+C Architectures pour un montant de 22 500 € HT.

14 - MISE EN CONFORMITE DES ARMOIRES & REMPLACEMENT DE LUMINAIRES - CHOIX DU TITULAIRE

Rapporteur : Madame BOUVARD

Fin 2016, dans le cadre des financements TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE par le Pays Loire Beauce, la société INERGIE ADAPT a réalisé un diagnostic d'éclairage public sur la commune de Beaugency.

Pour rappel, les objectifs de cette prestation étaient : d'inventorier le patrimoine, diagnostiquer l'état du matériel existant et élaborer un schéma directeur d'amélioration et de rénovation.

La municipalité, lors du conseil du 15 décembre 2016, a validé une demande de subvention auprès du Pays Loire Beauce, à hauteur de 30 % maximum des dépenses engagées, pour son plan pluriannuel d'investissements 2017 – 2022 établi selon les préconisations et conditions d'éligibilité du diagnostic.

Aussi, une première phase de travaux pour 2017/2018, permettra de rénover l'ensemble des 39 armoires de commandes d'éclairage nécessitant une remise aux normes ainsi que le remplacement de 71 luminaires de la RD 2152 (avenue d'Orléans, route Nationale, avenue de Blois).

Une consultation a été lancée le 20 octobre dernier sur la plateforme AWS et est parue au BOAMP.

Le type de procédure pour la passation de ce marché est : Procédure adaptée en application de l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 et de l'article 27 du Décret n° 2016-360. Les offres seront jugées en fonction des critères suivants :

- Prix 50 %
- Valeur technique 40 %

- Valeur environnementale 10 %

Les offres ont été remises le mercredi 15 novembre 2017. Ces travaux sont estimés à 58 000 € HT.

3 entreprises soumissionnaires ont déposé des dossiers conformes. Aussi, il a été décidé de les retenir et d'étudier leurs offres.

Les sociétés ENGIE-INEO et ISI ELEC ont présenté chacune une offre de base. La société SPIE a proposé une offre de base et 3 variantes.

Le tableau ci-dessous regroupe le classement des offres selon les critères définis dans le règlement de la consultation :

Candidats	Critères				Note finale 0,4 V + 0,1 E + 0,5 P
	Valeur technique coef. 0,4 V	Valeur environ ^t coef. 0,1 E	Prix coef. 0,5 P		
	Note (sur 10)	Note (sur 10)	TOTAL € HT	Note (sur 10)	
INEO	8,9	7,0	64 587,00	10,0	9,3
SPIE variante 3	9,4	7,0	79 370,40	8,1	8,5
SPIE variante 2	9,7	7,0	89 693,80	7,2	8,2
SPIE variante 1	9,7	7,0	104 951,70	6,2	7,7
SPIE Base	10,0	7,0	120 408,40	5,4	7,4
ISI ELEC	6,1	7,0	80 677,00	8,0	6,9

***Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 20 novembre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

DE RETENIR l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de l'entreprise suivante :

ENGIE - INEO pour un montant de 64 587,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

15 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE RENOVATION DE FACADE - Madame CHASSINE-MULTON Brigitte

Rapporteur : Monsieur MAUDUIT

Par délibération du 21 décembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Beaugency a fixé les nouvelles modalités d'octroi des participations communales à la rénovation des façades des particuliers accordées dans le cadre de l'OPAH (opération programmée de la rénovation des façades des particuliers).

Sont concernées les façades visibles du domaine public, situées dans le périmètre de la servitude des monuments historiques ou appartenant à des propriétés disposant d'un caractère patrimonial particulier, spécifique ou remarquable. La participation s'élève à 16 € le m² avec un plafond de 5 000.00 € par propriété sur 3 ans.

Vu la demande de subvention déposée par :

BENEFICIAIRE	DOMICILE	ADRESSE DES TRAVAUX	SUBVENTION SOLLICITEE	MONTANT
CHASSINE - MULTON Brigitte	48, rue des Querres 45190 BEAUGENCY	48, rue des Querres	124 m ² X 16 €	1 984,00 €

Considérant que cette demande entre dans le cadre des dispositions rappelées ci-dessus,

*Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 20 novembre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,*

D'ACCORDER à Madame CHASSINE-MULTON Brigitte, une subvention de 1 984 €, pour la rénovation de la façade mentionnée ci-dessus.

16 - MAISON DES ASSOCIATIONS - MISE EN CONFORMITE DU SOUS-SOL - DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur REVERTER

Suite à la dernière commission de sécurité, il est nécessaire d'engager des travaux de mise conformité au titre de la sécurité incendie.

De plus, afin de pouvoir être autorisé à procéder à du stockage de matériel dans le sous-sol, il est obligatoire de créer un cloisonnement coupe-feu.

Les travaux envisagés consistent à :

- encoffrer les trois poteaux métalliques présents dans le sous-sol par un cloisonnement coupe-feu 2h,
- mettre en place deux portes coupe-feu afin de créer deux zones de stockage, indépendantes de l'accès et de la chaufferie.

Pour mener à bien ce projet, il convient de déposer une demande d'Autorisation de travaux au titre de la Sécurité des Etablissements Recevant du Public.

*Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 20 novembre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,*

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande d'Autorisation de travaux.

Monsieur ASKLUND n'a que les feuilles paires du compte rendu de la commission travaux. Monsieur CHEVET explique que c'était le document initial, il a été modifié dans la journée mais il en profite pour demander s'il est possible de faire en sorte que les destinataires puissent être prévenus quand un document est changé sur la plateforme du GIP.

17 - DEMANDE DE SUBVENTION - TASTECHATS/COMITE DES FETES

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'association les TASTECHATS a été absorbée par le COMITE DES FETES en 2017. La demande de subvention des TASTECHATS au titre de l'année 2017 s'élevait à 7 000,00 €, tandis que celle du COMITE DES FETES s'élevait à 30 000,00 €.

Ces deux associations ne faisant désormais plus qu'une, sous le nom COMITE DES FETES, il conviendra de verser l'intégralité de ces deux subventions, soit 37 000 €, au COMITE DES FETES.

***Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'ATTRIBUER une subvention de 37 000,00 € à l'association COMITE DES FETES.

18-DEMANDE DE SUBVENTION – UNION SPORTIVE BALGENTIENNE VAL DE LOIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour permettre les déplacements des équipes de l'association et réduire l'utilisation des véhicules municipaux, l'association a fait l'acquisition d'un minibus, nécessitant des réparations. Elle sollicite donc une subvention exceptionnelle pour réaliser les réparations indispensables et obligatoires dans l'optique du transport d'enfants.

***Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'association « Union Sportive Balgontaine Val de Loire » pour la réparation d'un minibus.

Monsieur CHEVET croit se souvenir que c'est le véhicule de l'association de canoé. Monsieur le Maire confirme.

19- ADHESION DE LA VILLE A LA MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 25, et 26-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84- 53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

CONSIDERANT que le centre de gestion du Loiret assure un service de Médecine de Prévention, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Les missions concernées sont :

- la surveillance médicale,

- l'action en milieu de travail,
- la prévention des risques professionnels
- et le maintien à l'emploi ou le reclassement

**Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2018 et aux budgets suivants.

Monsieur CHEVET a lu la convention mais se demande comment le centre de gestion fera face à ses obligations notamment vue la pénurie de médecin.

20 – COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC « PARC DES CAPUCINES » - CARC 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

La concession d'aménagement de la ZAC des Capucines a été confiée au groupe FRANCELOIRE par un traité de concession signé le 20 décembre 2010.

Chaque année, conformément aux dispositions de l'article 16 du traité, le concessionnaire, au titre de ce contrat, est tenu de présenter un rapport présentant les caractéristiques tant techniques qu'économiques de cet aménagement et leurs évolutions au cours de l'année écoulée, soit l'année 2016.

**Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,**

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2016 de la concession d'aménagement de la ZAC « PARC DES CAPUCINES ».

Monsieur MESAS demande le nombre d'actes signés. Monsieur Mauduit répond qu'il y en a environ 15 et 5 en cours.

Monsieur CHEVET demande confirmation du fait qu'il n'y ait qu'une seule entrée et sortie. Monsieur MAUDUIT répond qu'une sortie est possible rue de l'Orne. Monsieur le Maire ajoute que cela renvoie aux discussions à avoir avec le Département et Tavers sur le prolongement de l'avenue des Clos Neufs.

21- DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CAMPING

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de répondre aux besoins de financement du budget camping, il convient de proposer une modification du budget primitif 2017 telle que figurant ci-dessous.

Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mvt	Niveau	Montant Inscr.
								Observations						
14	2017	D	F	011	ST		61558				ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS MOBILIERS	R	1	-1 000.00
14	2017	D	F	042	ST		6811				DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	O	1	1 000.00

Total Dépenses :														0.00
Total Fonctionnement :														0.00
section Investissement														
sens Dépenses														
Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mvt	Niveau	Montant Inscr.
Observations														
14	2017	D	I	21	ST		2188				AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	R	1	1 000.00
Total Dépenses :														1 000.00
Total Investissement :														1 000.00
section Investissement														
sens Recettes														
Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mvt	Niveau	Montant Inscr.
Observations														
14	2017	R	I	040	ST		28184				AMORTISSEMENT MOBILIER	O	1	1 000.00
Total Recettes :														1 000.00
Total Investissement :														1 000.00
TOTAL GENERAL														0.00

***Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'ADOPTER la décision modificative n°1 du budget du camping.

22 – LISTE DES D.P.U

Rapporteur : Monsieur le Maire

N°56-2017 : Décision signée le 23 octobre 2017 Bien cadastré section F ; 695, 3649, 3650, 3110, 3132, et 4271 et situé 3, avenue de Blois dont la superficie totale du bien cédé est de 1530 m2.

N°57-2017 : Décision signée le 24 octobre 2017 Bien cadastré section F ; 738 et situé 3, rue porte Vendômoise dont la superficie totale du bien cédé est de 123 m2.

N°58-2017 : Décision signée le 25 octobre 2017 Bien cadastré section F ; 234 et 235 et situé 4, rue de Beauvilliers dont la superficie totale du bien cédé est de 704 m2.

N°59-2017 : Décision signée le 30 octobre 2017 Bien cadastré section F ; 1115 et 1116 et situé 19, rue du Pont dont la superficie totale du bien cédé est de 59 m2.

N°60-2017 : Décision signée le 30 octobre 2017 Bien cadastré section F ; 707 et 708 et situé 45, rue Nationale dont la superficie totale du bien cédé est de 97 m2.

N°61-2017 : Décision signée le 3 novembre 2017 Bien cadastré section F ; 3120 et 3121 et situé 10, rue du Saint Esprit dont la superficie totale du bien cédé est de 100 m2.

N°62-2017 : Décision signée le 7 novembre 2017 Bien cadastré section F ; 921, 925, 1831, et 4244 et situé 8, rue de L'Ours dont la superficie totale du bien cédé est de 703 m2.

N°63-2017 : Décision signée le 9 novembre 2017 Bien cadastré section F ; 249 et 253 et situé 12, rue Nationale dont la superficie totale du bien cédé est de 437 m2.

***Le conseil municipal, réuni le 30 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,***

Décide à l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE de cette présentation.

23- QUESTIONS ECRITES

Question de Monsieur ASKLUND

« Le centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement du Loiret, demande à faire un spectacle au théâtre du Puits manu le 24 avril 2018.

Cette manifestation correspond avec l'année de la fin de la grande guerre de 14-18. Ceci se déroulerait sur la journée pour les élèves, avec une demande sur un concert en soirée pour les habitants de Beaugency.

Pouvez-vous nous confirmer cette manifestation sur la journée et la soirée ».

Madame ROY confirme cette information, la demande a été faite début novembre et a été instruite par le service culturel ; le 16 novembre, un courrier a été envoyé pour demander la fiche technique du spectacle afin de déterminer les modalités de production. Après échanges, il se trouve que les deux spectacles pourront avoir lieu, le service s'est organisé en fonction.

Le troisième spectacle sera pris en charge par l'association et la ville fournit la salle, les moyens techniques et humains.

Questions de Monsieur Mesas

« 1 - le rapport du délégataire « Nouveaux Marchés de France » at-il été remis ? Si oui le Conseil peut-il en avoir connaissance ?

2 - taxe d'habitation : dispose-t-on d'une évaluation des ménages exonérés sur la commune.

3 - AGORA : une prospective sur le futur coût de fonctionnement du site est-elle envisagée ou réalisée »

Monsieur le Maire répond :

1. Le rapport du délégataire sera bien sûr présenté au Conseil dans le premier semestre après un an de délégation.
2. La ville ne dispose pas d'évaluation des ménages exonérés de TH sur la commune.
3. Sur le futur coût de fonctionnement du site Agora :
 - coût actuel de l'Agora : 43 000 € TTC (énergie, fluide, prestations de services, espaces verts, travaux en régie, réparations diverses) + 5600 € d'investissement
 - prospective hors espace vert (dimension incomparable) : 31 700 € (maintenance chauffage, traitement de l'air, gestion technique centralisée), évaluation notamment dans le cadre des travaux avec l'ADEME. On pourrait être sur un coût égal voire inférieur, sous toute réserve bien entendu. Il y aura là aussi une contribution qui sera demandé à certains occupants du site et notamment sur les fluides

Monsieur GIRET précise que les ERP sont contraints de par la réglementation thermique, les consommations sont évaluées et doivent entrer dans des quotas.

Monsieur MESAS remercie pour les réponses. Concernant la taxe d'habitation, il dispose de chiffres non officiels sur les foyers balgentiens concernés, il y aurait un manque à gagner de 1 300 000€ qui seraient compensées à l'euro près.

Monsieur REVERTER veut revenir sur la cérémonie du 11 novembre. Il a assisté à une Assemblée Générale le 28.10 où il a été évoqué la cohabitation entre la cérémonie et la tenue du marché. Le défilé s'est déroulé, il n'y a eu aucun manque de respect envers qui que ce soit en changeant le tracé. La solennité des

commémorations rejaillit sur tous, c'est important et les jeunes (JSP, CMJ, écoles) y sont associés. Le nouveau dispositif permet le déroulement d'une cérémonie solennelle, incluant les unités militaires quand elles sont disponibles. La municipalité ne peut être taxée de ne pas faire le nécessaire à ce sujet. Un passage en plein milieu du marché n'est pas pratique.

Monsieur Mesas affirme n'avoir jamais mis en cause aucun membre du conseil par rapport au respect de certaines cérémonies nationales, il a simplement voulu exprimer que c'était une tradition de passer place du Martroi, c'est la seule chose qui a été exprimée. Les autres propos ne concernent pas l'opposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Fait à Beaugency, le 5 décembre 2017,



David FAUCON
MAIRE DE BEAUGENCY

A handwritten signature in black ink, appearing to be "DF", written over the printed name of the Mayor.